

**Séance du mercredi 15 février 2023**

Date de la convocation: 07/02/2023

**Membres en exercice :**  
12

*L'an deux mille vingt-trois et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,*

**Présents :** 8

**Présents :** Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

**Votants :** 9

**Représentés :** Noël PEREIRA DA CUNHA

**Excusés :** Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN

**Absents :** Xavier MACIAS

**Secrétaire de séance :** Joseph FROMIGUE

**2023\_006 - Objet : LANCEMENT D'UNE OPERATION D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU REFUGE D'ESTOM**

Le refuge d'Estom situé dans la vallée de Lutour (Cauterets) à 1804 m d'altitude, à deux heures de marche depuis la Fruitière, est une destination fréquentée aussi bien par des montagnards aguerris, que des pêcheurs et autres familles de touristes.

Depuis plusieurs années, ce bâtiment fait l'objet d'un avis défavorable de la part de la commission de sécurité incendie, du fait de la non-conformité de sa structure et de ses équipements. Un diagnostic technique permet d'identifier la nécessité d'une opération de réhabilitation conséquente.

Au vu également de la vétusté et du manque de confort proposé, il serait nécessaire de lancer dès à présent les études d'une opération d'extension et réhabilitation.

Sur la base de l'étude de faisabilité présentée ce jour en séance du conseil, il est proposé de retenir le programme de travaux prévisionnel associé.

Suite à cette présentation, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'ACTER** la nature de l'opération et le programme de travaux prévisionnel associé ;
- **D'AUTORISER** le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre ;
- **DE SOLLICITER** les financements mobilisables pour ce type d'opération ;
- **D'AUTORISER** le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_006-DE

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le président  
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
--------------

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 065-256501321-20230215-2023_006-DE
---